

# UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

---

## INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND

---

Luxembourg, le 27 juin 2019

Chers actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A., avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe de la décision relative au compartiment UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND (ci-après le « Compartiment ») prise par résolution circulaire, à savoir :

-----

Afin de permettre au Gestionnaire financier de posséder une part de son actif net sous la forme de liquidités, la formulation :

« Ce compartiment investira au moins 80 % de ses actifs nets en obligations notées "Investment grade". »

Est remplacée par :

« Ce compartiment investira principalement en obligations notées "Investment grade". »

Le changement susmentionné prendra effet le 1<sup>er</sup> août 2019.

Les limites relatives aux produits « High Yield » (20 %) et aux valeurs mobilières des pays émergents (30 %) demeurent inchangées.

Les actionnaires du Compartiment qui sont en désaccord avec le changement susmentionné pourront demander sans frais le rachat de leurs actions du Compartiment pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

-----

UBP Asset Management (Europe) S.A.

# UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

---

## INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

**UBAM - ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME**  
**UBAM - ABSOLUTE RETURN LOW VOL FIXED INCOME**  
**UBAM - CORPORATE US DOLLAR BOND**  
**UBAM - DYNAMIC US DOLLAR BOND**  
**UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND**  
**UBAM - GLOBAL BOND TOTAL RETURN**  
**UBAM - GLOBAL HIGH YIELD SOLUTION**  
**UBAM - HYBRID BOND**  
**UBAM - US DOLLAR BOND**  
**UBAM - US HIGH YIELD SOLUTION**

---

Luxembourg, le 27 juin 2019

Chers actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A., avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe de la décision relative aux compartiments susmentionnés (ci-après désignés individuellement « Compartiment ») prise par résolution circulaire, à savoir :

-----

Les informations suivantes ont été ajoutées à la politique d'investissement de chaque Compartiment :

***Le compartiment peut investir dans des obligations émises en vertu de toute législation, y compris des titres émis en vertu des dispositions REG S ou 144A, conformément à la stratégie d'investissement du compartiment.***

Les actionnaires des Compartiments susmentionnés qui sont en désaccord avec le changement susmentionné pourront demander sans frais le rachat de leurs actions pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

-----

UBP Asset Management (Europe) S.A.